



#CedefopPhotoAward 2017**«Enseignement et formation professionnels: apportez votre témoignage»**

RÈGLEMENT

#CedefopPhotoAward [Prix de la photo du Cedefop] est un concours organisé par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (www.cedefop.europa.eu), dont le siège est à Thessalonique, en Grèce. Ce concours est l'un des moyens de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) dans l'Union européenne et au-delà et s'inscrit aussi dans le cadre de la Semaine européenne des compétences professionnelles.

L'édition 2017 s'adresse aux apprenants de l'EFP de l'Union européenne. Les candidats doivent se regrouper en binôme ou trinôme. Chaque équipe ainsi constituée doit présenter un témoignage photographique original de trois à cinq photos accompagnées d'une description de 100 mots maximum. Les dossiers individuels ne sont pas acceptés.

Ce concours est réservé aux apprenants de l'EFP (jeunes en formation initiale ou adultes en formation continue). Deux prix seront décernés aux équipes ayant proposé les meilleurs témoignages photographiques et à leur enseignant/tuteur d'apprentissage. Le premier prix est un voyage à Bruxelles pour assister à la cérémonie de remise des prix de la Semaine européenne des compétences professionnelles, le 24 novembre 2017. Le second prix est un voyage à Thessalonique pour assister à la cérémonie d'ouverture du Festival international du film de Thessalonique, le 2 novembre 2017.

Ce concours a pour objet d'inciter les apprenants de l'EFP de toute l'Europe à exprimer ce que l'EFP représente pour eux et à illustrer leur expérience quotidienne de l'apprentissage. Leurs photos doivent raconter une histoire. Exemples: présentation d'un projet qu'ils ont développé dans un établissement d'EFP; expérience de mobilité transnationale dans le cadre de leur cursus d'EFP; témoignage montrant comment l'EFP a influé sur leur trajectoire professionnelle.

Ce concours est ouvert du 24 avril 2017 au 15 juillet 2017, 23 h 59 CET (échéance pour la réception des dossiers). Les deux œuvres primées et celles des finalistes seront exposées au Festival international du film de Thessalonique (du 2 au 12 novembre 2017) et durant la Semaine européenne des compétences professionnelles (à Bruxelles, du 20 au 24 novembre 2017).

Ce concours est ouvert aux équipes d'apprenants de l'EFPP de l'Union européenne, sous réserve qu'ils en respectent le règlement, en particulier qu'ils détiennent les droits d'auteur de leurs photos et qu'ils autorisent le Cedefop et la Commission européenne à utiliser celles-ci à des fins non commerciales sur leurs propres sites internet, réseaux sociaux, supports promotionnels et dans leurs publications imprimées.

Les œuvres doivent être envoyées par courriel à Cedefopphotoaward@cedefop.europa.eu, en indiquant en objet «CedefopPhotoAward 2017», accompagnées du formulaire de candidature dûment rempli, téléchargeable à l'adresse suivante: www.cedefop.europa.eu/cedefopphotoaward. Toutes les œuvres seront publiées sur le compte Instagram du Cedefop, sous le mot-dièse #CedefopPhotoAward.

En faisant acte de candidature, les participants acceptent les règles impératives ci-dessous, y compris toute modification ultérieure qui serait jugée nécessaire, par exemple en cas de force majeure.

1. ÉLIGIBILITÉ

Un «participant» s'entend comme une équipe d'apprenants inscrits dans un établissement/centre d'EFPP de l'Union européenne (à la date de l'envoi du dossier).

1.1. Droits d'auteur

- Les photos et la description présentées doivent être une œuvre originale, créée/rédigée par les membres de l'équipe.
- Les membres de l'équipe déclarent et garantissent que:
 - l'œuvre présentée est la leur;
 - personne d'autre ne détient de droits d'auteur ou de propriété intellectuelle sur les photos et la description présentées;
 - l'œuvre présentée ne porte atteinte aux droits d'auteur ou de propriété intellectuelle d'aucun tiers.
- Les participants concèdent au Cedefop et à la Commission européenne le droit non exclusif d'utiliser les photos présentées sur leurs propres pages internet, réseaux sociaux, supports promotionnels et dans leurs publications imprimées, à titre gratuit et à des fins non commerciales.
- Les participants conservent la propriété des droits d'auteur de l'œuvre présentée.

- La source sera mentionnée de manière appropriée chaque fois que les photos seront reproduites ou rendues publiques par le Cedefop et/ou la Commission européenne. Les participants peuvent décider de la forme de cette mention.
- Les participants déclarent et garantissent que toutes les personnes apparaissant sur les photos ont autorisé leur publication.
- Si les photos primées contiennent des images reconnaissables de mineurs, le photographe devra joindre, à partir d'un modèle fourni, un formulaire signé par les parents ou le tuteur légal de chaque mineur autorisant l'utilisation de ces photos.

2. CALENDRIER DU CONCOURS

Merci de noter les dates suivantes:

24 avril - 15 juillet 2017, 23 h 59 CET (heure de l'Europe centrale)	Réception des œuvres par courriel
15 juillet - 15 septembre 2017	Travaux du jury: présélection de 20 équipes au maximum et évaluation finale des œuvres
Fin septembre 2017 au plus tard	Annonce des résultats: lauréats sélectionnés parmi les finalistes

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les œuvres doivent être envoyées par courriel à Cedefopphotoaward@cedefop.europa.eu, en indiquant en objet «CedefopPhotoAward 2017», accompagnées du formulaire de candidature dûment rempli, téléchargeable à l'adresse suivante: www.cedefop.europa.eu/cedefopphotoaward. Les mineurs doivent faire figurer sur le formulaire de candidature la signature de leur parent ou de leur tuteur légal autorisant leur participation au concours.

Chaque équipe doit présenter un témoignage photographique de trois à cinq photos accompagnées d'une description de 100 mots maximum. Une même équipe ne peut présenter qu'un témoignage photographique.

Les témoignages photographiques seront évalués et présélectionnés par le jury du Cedefop. Cette évaluation se fondera sur les critères suivants: cohérence et rapport avec le thème du concours; originalité et créativité; style, cadrage et perspective; esthétique et effet visuel, ainsi que qualité technique des photos.

Les documents envoyés par voie postale ou autres moyens ne seront pas pris en compte dans le processus de sélection. Les dossiers envoyés sans le formulaire de candidature dûment rempli ne seront pas considérés comme recevables.

Les participants doivent conserver une copie de tous les documents envoyés, dès lors que ceux-ci ne leur seront pas restitués.

4. CRITÈRES APPLICABLES AUX PHOTOS

- Les photos doivent raconter une histoire en rapport avec une expérience d'EFP.
- Les photos doivent être envoyées sous forme numérique par courriel à l'adresse suivante: Cedefopphotoaward@cedefop.europa.eu.
- Les photos doivent avoir une résolution d'au moins 2480 pixels, de préférence 4134 pixels, dans leur plus grande longueur (orientation portrait ou paysage) au format JPG (taille approximative du fichier: 6 MB; taille maximale du courriel: 10 MB).
- Les œuvres doivent consister en photos numérotées dans l'ordre de leur apparition dans le témoignage photographique, accompagnées d'une brève description de 100 mots maximum. Le nom du fichier doit comporter le nom de l'équipe, par exemple nom de l'équipe_1_CedefopPhotoAward.
- Les participants peuvent modifier et retravailler leurs photos. Ils sont libres d'intervenir sur la couleur ou la composition du cliché initial (montage, collage, retouche, etc.), d'améliorer la netteté ou d'effectuer des corrections.

5. PROTECTION DES DONNÉES

Tous les renseignements personnels communiqués au Cedefop par les candidats lors du processus de sélection seront traités conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Ils seront traités aux seules fins du présent concours.

Les candidats bénéficient d'un droit d'accès à leurs données à caractère personnel et de rectification pour le cas où celles-ci seraient inexactes ou incomplètes. Toute requête concernant le traitement de ces données doit être adressée au Cedefop.

Les candidats, si leurs œuvres sont retenues, autorisent le Cedefop et la Commission européenne à utiliser et rendre publics sur leurs propres pages internet, réseaux sociaux, supports promotionnels et dans leurs publications imprimées les renseignements fournis dans le formulaire de candidature.

Les participants doivent être en mesure d'apporter la preuve de leur identité, de leur âge et de leur lieu de résidence de telle sorte que le Cedefop puisse vérifier toute éventuelle irrégularité.

6. JURY

Les témoignages photographiques présentés seront évalués par un jury du Cedefop, qui sélectionnera les finalistes et lauréats. Cette évaluation se fondera sur les critères suivants: cohérence et rapport avec le thème du concours; originalité et créativité; style, cadrage et perspective, esthétique et effet visuel, ainsi que qualité technique des photos.

7. PRIX

Le premier prix est un voyage à Bruxelles qui permettra à l'équipe lauréate et à un enseignant/tuteur d'apprentissage d'assister à la cérémonie de remise des prix de la Semaine européenne des compétences professionnelles, le 24 novembre 2017. Le second prix est un voyage à Thessalonique qui permettra à la seconde équipe lauréate et à un enseignant/tuteur d'apprentissage d'assister à la cérémonie d'ouverture du Festival international du film de Thessalonique, le 2 novembre 2017.

Les équipes primées seront informées par courriel. Le Cedefop publiera sur son site internet et ses réseaux sociaux un article sur les lauréats, ainsi que leurs témoignages photographiques.

Les membres de la première équipe primée et un enseignant/tuteur d'apprentissage recevront un titre de voyage et une invitation pour assister à la cérémonie de remise des prix de la Semaine européenne des compétences professionnelle, qui se déroulera à Bruxelles le 24 novembre 2017. Les membres de la seconde équipe primée et un enseignant/tuteur d'apprentissage se verront remettre un titre de voyage et une invitation pour assister à la cérémonie d'ouverture du Festival international du film de Thessalonique le 2 novembre 2017. Le Cedefop et la Commission européenne prendront en charge les coûts de participation à ces cérémonies des équipes primées et de leur enseignant/tuteur d'apprentissage (frais de voyage et de séjour).

Les témoignages photographiques des lauréats et finalistes seront exposés dans les deux lieux de cérémonie. Il convient de noter que les lauréats ne seront en aucun cas employés par le Cedefop, ni rémunérés pour leur participation.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le Cedefop décline toute responsabilité concernant le contenu des œuvres présentées. Toute atteinte aux droits de tiers relève de la responsabilité exclusive des participants.

Le Cedefop ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de préjudices directs ou indirects découlant de la participation au présent concours, ni tenu à verser une quelconque rémunération.

Le Cedefop ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un report éventuel du concours, de son annulation ou de sa suspension totale ou partielle, pour quelque raison que ce soit.

9. DIVERS

Le Cedefop se réserve le droit de refuser une inscription si celle-ci contrevient au règlement du concours ou si les œuvres présentées sont de nature obscène ou portent atteinte aux droits de tiers.

Le présent concours est soumis au droit hellénique.

En cas de différend ne pouvant être résolu à l'amiable, la juridiction compétente est la juridiction hellénique.